

Section 4.—Aides et réglementations diverses

Sous-section 1.—Service du commerce intérieur*

Aide fédérale à la petite entreprise.—La Direction des petites entreprises du ministère du Commerce est l'agent de liaison entre le gouvernement fédéral et les petites entreprises. Elle permet aux hommes d'affaires d'expliquer, personnellement ou par l'intermédiaire de leurs associations, leurs difficultés au gouvernement. La Direction étudie ces problèmes et, lorsque, après avoir consulté les autres ministères, elle le juge opportun, elle fait des recommandations.

La Direction des petites entreprises fournit des renseignements et de l'aide aux hommes d'affaires touchant plusieurs aspects de l'exploitation d'un commerce, notamment l'établissement de divers genres d'entreprises, les sources de capitaux, les différents modes d'organisation commerciale, la production et la commercialisation, les achats du gouvernement, les techniques administratives et les lois et règlements, y compris les brevets, droits d'auteurs, impôts, droits de douane et pratiques commerciales déloyales.

La Direction prépare et distribue de la documentation utile aux petites entreprises en général. Au nombre de ses publications, mentionnons le manuel intitulé *La vente au gouvernement canadien*, qui renferme un résumé des besoins et des méthodes d'achat du gouvernement fédéral, la brochure *Management Education*, exposé des cours en administration offerts par les universités canadiennes aux directeurs et surveillants d'entreprises commerciales, et une autre brochure intitulée *Services fédéraux à l'intention des hommes d'affaires*, qui donne un aperçu des divers services que les hommes d'affaires peuvent obtenir du gouvernement fédéral.

Expansion industrielle.—La Direction de l'expansion industrielle du ministère du Commerce aide les fabricants et les industriels ainsi que les établissements de services divers à étendre leur champ d'activité au Canada. Elle aide les manufacturiers canadiens à diversifier leur production et les sociétés et les particuliers de l'étranger à négocier des ententes visant la fabrication de leurs produits par une société canadienne ou à établir de nouvelles succursales au Canada. Dans ce domaine, la Direction collabore étroitement avec d'autres organismes fédéraux de même qu'avec des services provinciaux, régionaux et municipaux et maintient aussi des relations avec des organismes particuliers d'expansion comme les chemins de fer, les sociétés d'énergie, les *Boards of Trade*, les chambres de commerce et les organisations et associations commerciales.

Afin d'encourager les sociétés canadiennes à fabriquer de nouveaux produits ou à accroître leur production courante, la Direction fournit aux fabricants des renseignements au sujet des possibilités de production et de ventes sur le marché intérieur. Dans ce domaine, elle a établi un programme d'études industrielles en vue de connaître les régions qui offrent des perspectives d'expansion et effectué un grand nombre de relevés sur les importations afin de se renseigner sur les occasions de ventes au Canada. En outre, la Direction est en mesure de fournir aux hommes d'affaires canadiens des indications sur les régimes de licence, les impôts, les droits de douane, le financement, les règles et règlements du gouvernement et autres sujets. Ses publications, destinées à favoriser l'expansion industrielle, comprennent le *Bulletin d'expansion industrielle* et une série de manuels sur *l'Exploitation d'une entreprise au Canada*.

* La matière sur l'aide fédérale à la petite entreprise, l'expansion industrielle, l'esthétique industrielle et l'allocation du coût en capital à l'égard de nouveaux produits a été préparée par le Directeur de la Direction de la publicité commerciale du ministère du Commerce, et la matière sur les normes de commerce, par le Directeur de la Direction des standards du même ministère.